



WWJMRD 2021; 7(10): 32-37  
www.wwjmr.com  
International Journal  
Peer Reviewed Journal  
Refereed Journal  
Indexed Journal  
Impact Factor SJIF 2017:  
5.182 2018: 5.51, (ISI) 2020-  
2021: 1.361  
E-ISSN: 2454-6615  
DOI: 10.17605/OSF.IO/675PY

ADOU Paul Venance  
Université Alassane Ouattara,  
Côte d'Ivoire

## Sociographie de la répartition des rôles sociaux entre genres dans la localité d'Oliénoù à Bouaké (Côte d'Ivoire)

ADOU Paul Venance

### Abstract

In Baoulé society, the natives of the village of Oliénoù, men and women share different roles in the regulation of the land. Men take on the regular tasks of administering goods and people. While women, take care of the subsistence economy and the household. A mechanization of the management of social work where each gender performs in an exemplary manner the role devolved to it in the socio-political system. In a socio-anthropological approach, we understand through the theory of social regulation the different facets of the male-female relationship in the social division of activities relating to community space.

**Keywords:** Socio-community land management, gender, Baoulé community

### Introduction

Dans le contexte africain tout comme en occident, la littérature portant sur le genre peut être scindé en deux périodes. La première aborde l'organisation des sociétés traditionnelles et modernes avec une prépondérance masculine dans les différentes strates de responsabilités (N.C Mathieu, 1971 ; J.Bissiliat 1992 ; F.Sow 1995; Van Allen 1976; Okeyo 1980; Mutemba 1982a). La deuxième, fait état d'une évolution des perceptions socio-culturelles liées au statut de la femme dans les sociétés contemporaines (F.Sarr 1994; Dagenais 1994; F. P Stamp; 1990; Van Allen 1972 ; Sacks 1979). C'est dans ce sillage-ci que nous évoquons l'organisation socioculturelle de la gestion du terroir des autochtones d'Oliénoù basée sur une division des tâches sociales entre genres. La communauté Baoulé de cette localité dans ce contexte a subi des mutations du rôle social dévolu à l'homme et à la femme. D'une organisation sociale à forte coloration masculine<sup>1</sup>, de nos jours, nous observons un aménagement du système social fondé sur la contribution presque égalitaire des deux sexes. Bien que ce soit, les hommes qui apparemment font office de sentinelle dans la régulation du foncier. Les femmes, quant à elle, occupent les mêmes prérogatives dans une posture stratégique<sup>2</sup> dans l'économie de base du groupe social. La question du genre abordée sous l'angle des autochtones de la localité d'Oliénoù se rapporte au récit de vie sur la migration du peuple Akan<sup>3</sup> sur le territoire de la Côte d'Ivoire. Dans le contexte de cette tradition, c'est la

<sup>1</sup> Depuis l'implantation des Boulé dans l'actuelle Côte d'Ivoire vers le XVIII<sup>e</sup> siècle, la gouvernance et la gestion des institutions communautaires reposent essentiellement sur les femmes. L'ordre politique et culturel était donc univoque à cette époque.

<sup>2</sup> Les femmes jouent occupent des rôles sociaux qui s'apparentent à ceux des hommes. Seulement, cela reste voilé dans la mesure où ce qui se laisse voir à première vue, c'est l'organisation des hommes pilotée par une femme (la reine-mère), celle de la communauté féminine est bien plus discrète. Les femmes sont réunies dans une organisation jumelle presque similaire à celle du système social.

<sup>3</sup> Le peuple Akan est un peuple frère des Ashanti de l'actuel Ghana, celui-ci quitte son territoire d'origine suite à une guerre de succession qui l'opposa aux autres membres de la grande famille. N'ayant pas remporté la guerre, les Akan ont préféré quitter la patrie de peur d'être exterminé ou réduit en esclave par les Ashanti.

Correspondence:  
ADOU Paul Venance  
Université Alassane Ouattara,  
Côte d'Ivoire

valeur de la femme<sup>4</sup> dans la création identitaire du groupe ethnique Akan qui est en vigueur. Ainsi, dans le grand groupe ethnique Akan, le pouvoir est dévolu aux femmes. C'est donc la matrilinearité qui définit le mode de succession social chez les Boulé. La femme dans cette société est honorée par une forme de sacralisation<sup>5</sup> de son rôle social. Elle est assimilée à une partenaire discrète. En ce sens, elle ne doit pas être exposée aux yeux du premier venu. Par ailleurs, de façon apparente, tout laisse à croire que c'est plutôt l'homme qui est le levier de la gestion de la société. Dans la mesure où c'est celui-ci qui occupe les postures influentes dans les sphères de décision politique et sociale liées au système social local. Nous sommes en situation de nous poser les questions suivantes en se basant sur l'état des lieux du rôle de l'homme et de la femme dans le système foncier coutumier.

Comment l'homme et la femme parviennent-ils à réguler le foncier dans la localité d'Oliénoù ?

Quel est le rapport réel entre genres dans l'organisation socioculturelle liée au foncier chez les Baoulé de ce village ?

Pour répondre à ces préoccupations, nous présentons au préalable l'objectif, la thèse et la méthodologie de travail.

L'objectif de cet article est de poser un diagnostic clair sur la question de la distribution des attributions charges sociales entre hommes et femmes dans la tradition coutumière de la localité d'Oliénoù.

La thèse soutenue par cet article est la suivante : la régulation du système social est menée conjointement par l'homme et la femme selon les dispositions propres aux autochtones de la localité d'Oliénoù.

### Méthodologie

Pour ce travail, nous nous focalisons sur l'organisation sociopolitique des hommes et des femmes du village d'Oliénoù. Ce choix est fonction de l'approche théorique de la notion du genre communautaire abordée. Dans cette étude, nous avons eu recours à l'entretien semi-directif<sup>6</sup> et au « *focused group* »<sup>7</sup>. Ces techniques de recueil de données nous ont conduits à interroger dix (10) hommes et dix (10) femmes dans chaque zone d'étude. Ces enquêtés<sup>8</sup> sont constitués entièrement par des adultes appartenant à des classes socialement intégrées dont l'âge

<sup>4</sup> Dans la mythologie relative à l'installation du peuple Akan sur le territoire ivoirien, c'est une femme « Ablá Pokou » en sa qualité de reine qui dirige cette expédition. Elle a non seulement permis à ce peuple d'éviter l'extermination et dans un élan sacrificiel, offre son fils au fleuve N'zi pour le salut de son peuple.

<sup>5</sup> La femme dans la société Baoulé est perçue comme la mère du peuple tout comme la reine Ablá Pokou. De ce fait, elle est comme un trésor et ne saurait être exposée aux yeux du premier venu. Elle a un pouvoir, celui de sortir la communauté des difficultés en cas de grave crise.

<sup>6</sup> L'entretien semi-directif permet de laisser l'interviewé construire son propre discours. Pour conduire ces entretiens, nous nous sommes appuyés sur des guides d'entretiens élaborés à cette fin.

<sup>7</sup> « *Focused group* » : concept d'origine anglo-saxon, il s'agit d'un entretien focalisé sur les interactions entre les membres d'un groupe de huit (08) à douze (12) personnes dans cette étude. Ce type d'échange, à pour objectif de pousser les enquêtés retissent à la prise de parole à s'exprimer face aux affirmations des plus bavards.

<sup>8</sup> Nous les désignerons par des pseudonymes au cours de l'exposé de notre travail. Cela dans un but de confidentialité.

varie entre 30 à 60 et plus. L'ensemble de ces informations est analysé à travers les théories de régulation sociale (Jean Daniel Reynaud, 1997) dans une perspective socio-anthropologique.

Ainsi dans une première partie, nous étudierons la division sexuelle des rôles dans la régulation sociale des Boulé d'Oliénoù. Dans une deuxième partie, nous ferons le bilan de l'état des rôles sociaux entre genres dans la régulation sociale.

## I. La division sexuelle des rôles dans la régulation du système social des Baoulé d'Oliénoù

### I.1. Une gestion genrée axée sur la promotion des valeurs identitaires liées à la communauté

Le fonctionnement du système sociocommunautaire Baoulé est articulé sur un mécanisme de transmission du pouvoir par la succession matrilinearité. Dans ce système, le neveu hérite de l'oncle maternel. Cette forme de gouvernance, tient lieu de l'organisation sociale qui proscriit les guerres de succession au sein des familles. Cependant, la société est administrée par catégories sociales dans un sens décroissant, des aînés sociaux et cadets sociaux. Cette disposition à valeur démocratique vise l'alternance entre aînés et cadets sociaux. Elle concerne tant l'administration des hommes que celles des femmes. JEAN DANIEL REYNAUD (1997 : 306) fait la synthèse des principes de régulation sociale entre genres en ces termes : « *Ces réglages visent à faire reconnaître l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ou à rendre légitime l'exercice de droits civiques, de pratiques religieuses, linguistiques ou politiques* ». Toutefois, chaque modèle de gestion lié au genre revêt quelques spécificités selon l'aire culturelle que nous étudions. En occurrence, celles de la tradition Baoulé de la communauté d'Oliénoù<sup>9</sup>. La société Baoulé est répartie en deux centres de pouvoir de sorte que l'on y trouve la chefferie, les doyens d'âge et les chefs de famille de même chez les hommes que chez les femmes. Monsieur KOUAKOU affirme à juste titre : « *Dans la communauté Baoulé, il existe deux mondes qui se côtoient. Celui des hommes est plus visible, car selon la tradition, c'est au moins d'âge d'annoncer les nouvelles. C'est ce qui occasionne la posture au premier rang des hommes dans la régulation du système foncier. Retenons qu'en dépit de tout ce que l'œil du profane peut observer, c'est bel et bien la femme qui est le garant de la vie politique. Elle est consultée en secret dans tous les domaines du système foncier* ». La tradition Baoulé est régie par deux principes cosmogoniques. Le monde est à la fois visible et invisible, matérielle et immatériel, physique et métaphysique. Ce qui ressort des propos de notre enquêté, c'est la primauté de l'un sur l'autre, plutôt le sacré du profane. C'est bien la femme qui incarne la sacralisation du pouvoir dans le système foncier de l'ère culturel Baoulé. Elle est dans ce sens la reine-mère et l'incarnation des valeurs identitaires<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Dans la tradition Akan, les hommes et les femmes sont des êtres égaux. Mais la femme est sacrée, elle est considérée comme la mère de la civilisation, de la famille et de la société telle qu'elle existe. Sa sacralisation, lui confère un profond respect des autorités coutumières. À juste titre, elle ne doit pas être exposée aux yeux de « l'étranger ». Elle incarne l'honneur du Baoulé.

<sup>10</sup> Le groupe ethnique Baoulé à l'image du mythe créateur du peuple Akan, incarné par la reine Ablá Pokou, reconnaît en la femme le privilège de celle qui a engendré la communauté.

du peuple Akan. Dans le système de régulation du terroir actuel, il existe deux pôles d'autorités. Celui des hommes et celui des femmes. Les deux structures présentent des similarités. Il s'agit d'une régulation démocratique des biens et des lots communautaires gérés par alternance entre aînés<sup>11</sup> et cadets sociaux. Pour REYNAUD (1999 : 233) « *l'action sociale est une interaction réglée et finalisée* ». Les aînés gouvernent en établissant une emprise réelle sur le mode de répartition et d'exploitation des terrains villageois. C'est bien un rapport de dominants et dominés qui existe en la matière. Toutefois, cette forme de gestion n'est pas propre au village d'Oliénoù mais, s'étant à toute la communauté Akan de la Côte d'Ivoire. Ainsi, le système social s'apparente à un système d'apprentissage. Que ce soit au niveau de la structure sociopolitique des hommes et des femmes, nous décelons un rapport de maître à l'élève. Par la maturité sociale, l'individu est promu dans la gestion par alternance du système du foncier. REYNAUD<sup>12</sup> traduit le caractère redondant du système sociopolitique des autochtones d'Oliénoù en termes de : « *Processus de régulation conjointe* ». La particularité dans ce type contrat réside dans la capacité de chaque groupe social à accepter de jouer le jeu social. Les aînés sociaux de chaque identité sexuelle deviennent les tuteurs et moniteurs des cadets sociaux. De sorte qu'il apparaît dans ce scénario communautaire une relative régularité fonctionnelle.

## **I.2. Répartition des rôles sociaux entre hommes et femmes dans le système sociopolitique**

Le village d'Oliénoù à l'insert de ceux du groupe éthique Baoulé est soumis au régime gérontocratique dans l'administration de la société. Ce sont les aînés sociaux qui tiennent les rênes du pouvoir tant chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, les citoyens sont tous égaux et soumis au principe de l'altérité. Dans le système politique local, les doyens d'âge occupent les rôles prépondérants dans la gouvernance du terroir avec pour consignes de former les plus jeunes à la succession. Cette norme sociale prend en compte les deux sexes cependant, les hommes assurent les tâches d'administration politique et la gestion des biens et terres du village. Tandis que les femmes gardent le pouvoir religieux et assurent la subsistance du groupe. Ainsi, selon GILBERT DE TERSSAC (2013 : 1,16) : « *Toute société fonctionne à coups de réglages entre les différentes dimensions de la vie sociale, de l'économie, de la politique, de la culture, mais aussi de réglages entre l'intégration et l'exclusion, entre la contribution et la rétribution de chacun : c'est au travers de ces réglages que se construisent les notions de justice et d'équité* ». Dans le contexte des hommes, un organigramme de gestion est mis en place. Au sommet de la hiérarchie, se trouvent les autorités coutumières<sup>13</sup>. Toutefois, « *Le pouvoir n'est pas*

*limité aux détenteurs de l'autorité, mais s'étend aux subordonnés qui exercent le pouvoir à leur manière (...)* »<sup>14</sup>. Les autorités coutumières dans leur mode de gouvernance sont soumises à deux contraintes majeurs. D'abord, elles ont l'obligation de faire respecter la tradition non seulement par les autochtones, mais aussi par les allochtones et allogènes qui vivent dans le village d'Oliénoù. Ensuite, les autorités coutumières sont en charge de la formation et de la transmission des valeurs du système foncier intacte aux générations futures<sup>15</sup>. Quant aux gouvernés, ils font montre de leur apport capital dans les ordres du terroir par l'intériorisation et l'acceptation des normes et valeurs coutumières. Monsieur KONAN, un membre de la Chefferie se prononce sur ce sujet en ces termes : « *Dans la tradition Baoulé, les hommes sont perçus comme des guerriers, serviteurs la reine-mère. À cet effet, ils incarnent les sentinelles en charge de l'originalité des traits caractéristiques propres à l'organisation sociocommunautaire du système sociopolitique. À ce titre, ils font office de représentativité dans le paysage culturel de notre communauté tout entier* ». De ces allégations, il émerge l'idée selon laquelle l'homme est le gardien de la coutume. Il est frappé à juste titre par un double engagement. Celui du conservatisme et de la reproduction sociale des valeurs liés à gestion des terres et des biens communautaires. Selon MICHELETTI (2002 :190), il existe « *un subtil compromis d'efficience et d'ouverture* » dans le contexte des engagements de la femme dans le processus de régulation du terroir. Dans le village d'Oliénoù, la femme, incarne le symbole de l'identité de la société. Elle assure à cet effet la primeur des charges politiques en sa qualité de reine-mère et de prêtresse dans la communauté des autochtones. En effet, elles sont les gardiennes des secrets<sup>16</sup> communautaires sur le terroir. Les femmes sont réparties en deux grandes cellules dans leurs champs d'activités. La première est constituée de toutes les doyennes d'âge dirigé par une prêtresse. Elle est constituée une équipe d'expertes consultée hebdomadairement pour instruire la chefferie sur des informations de haute importance sur les rites de purification et les subtilités politiques de l'ordre des esprits cosmogoniques. La prêtresse du village, Madame AHOU, nous informe sur ce fait en ces termes : « *Je suis en charge de la sécurité ésotérique de notre communauté. Par mon entremise, la chefferie est en étroite collaboration avec les consignes de gestions prodiguées par les mannes* ». La seconde cellule est assignée au sein des grandes familles pour la formation des cadets sociaux au rôle de gardiennes des secrets communautaires et de familles. Dans ce contexte-ci, l'accent est mis sur l'appui technique que la femme constitue en situation de crise économique liée à une mauvaise gestion de l'économie familiale par les hommes.

<sup>11</sup> Les aînés sont ceux ou celles qui ont subi avec succès le rite initiatique de « l'homme ou de la femme mûr (e) », la cérémonie concernant les hommes dans ce contexte est publique tandis que celle des femmes est cachée.

<sup>12</sup> JEN DANIEL REYNAUD. *Op.cit.*

<sup>13</sup> Les autorités coutumières sont constituées de la chefferie, des chefs de famille, des chefs de terres et des doyens d'âge. Les hommes sont donc en charge de l'ensemble des fonctions clé qui régissent l'administration sociopolitique chez les villageois d'Oliénoù. Ce sont des rôles apparents qu'ils occupent, car rappelons-le la société des Baoulé est d'abord ésotérique avant

d'être communautaire. Le visible cote l'invisible, toutefois, c'est le sacré qui est primordial.

<sup>14</sup> GILBERT DE TERSSAC. *Id.*

<sup>15</sup> Il s'agit ici, des cadets sociaux appelés à succéder aux aînés en charge de la gouvernance actuelle. Par ailleurs, les autorités coutumières sont astreintes à une éthique de bonne gouvernance dans le but de satisfaire les besoins à court, moyens et long terme de leurs citoyens.

<sup>16</sup> Nous avons constaté lors de nos enquêtes que les prêtresses, étaient celles qui avaient le plus grand niveau d'informations sur les rites, pratiques et cultures relatives la régulation des terres dans le village d'Oliénoù.

Elle est de ce fait amenée à fait montre de pratique résiliente telle que la production d'une économie de subsistance<sup>17</sup>.

### I.3. Les deux faces du système sociopolitique local

Dans la localité d'Oliéno, la société est bâtie sur le monde des esprits et des vivants. Aussi, la morphologie sociale prend en compte cette réalité dans la représentativité sociale liée au genre, ce qu'ERVING GOFFMAN (2002 : 116) qualifie de « *comportement institutionnel de genre* »<sup>18</sup>. La femme est celle qui incarne le lien avec le monde des esprits tandis que l'homme est celui qui représente celui des vivants dans un « *comportement d'alignement* »<sup>19</sup> tributaire de la coutume. Dans le cas typique de la femme, elle est perçue dans la cosmogonie des Baoulé comme la reine-mère fondatrice de la communauté, celle qui est donc à la genèse de la société telle l'enseigne l'imagerie populaire. Elle est surtout, symbole de fertilité et procréation, mère des esprits et des hommes. Elle est surtout, celle qui a un lien direct avec la terre en qualité de digne représentante. Les propos de madame AKISSI, l'une des doyennes du village nous situe en ces mots : « *Nous sommes assimilés dans la gestion du terroir à des médiatrices entre le monde humain et celui des esprits. Nous avons très tôt dès notre bas âge aux affaires occultes de notre société. Ainsi, notre communauté nous confère, le privilège de mère des hommes et des ancêtres. C'est ce qui explique notre rapport privilégié dans le système social entier. Une posture essentielle à notre société* ». La femme dans ce contexte occupe le rôle névralgique de médiatrice entre les esprits et les hommes et de par son existence, elle régule le fonctionnement de la vie sociale. Les hommes sont des exécutants, les gardiens du foncier. Ils sont consignés à l'administration des biens et des personnes selon le calendrier de l'alternance entre aînés et cadets sociaux. À cet effet, ils sont en charge de la chefferie et du comité local de gestion des terrains du village. C'est ce qui explique le rôle apparent auquel ils sont assignés dans tous les aspects de la société. Ils sont assujettis seulement à la régulation du monde des vivants. C'est surtout ce qui explique, qu'ils semblent partiellement dominés l'organisation sociopolitique. ISABELLE CASSIERS (2002 : 65, 73), pense qu'il s'agit dans ce contexte-ci d'« *une codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux* ». Pour Monsieur KOUAME, la présentation du système sociopolitique local est tributaire de « *La scission de la société d'Oliéno en deux mondes depuis sa genèse. Il s'agit d'une dualité entre physique et métaphysique, matériel et immatériel. L'administration faite par l'homme relève de la partie visible de l'organisation sociale et celle des femmes de la partie invisible* ».

## II. Bilan de l'état des rôles sociaux entre genres dans la régulation sociale

### II.1 Au plan socioculturel

L'organisation du système sociopolitique repose d'un point

<sup>17</sup> Dans le village d'Oliéno, ce sont les femmes qui permettent aux différents foyers. Elle couvre par les travaux champêtres et la commerce de vivriers, les besoins primaires des familles.

<sup>18</sup> ERVING Goffman, L'arrangement des sexes, trad. de l'anglais par H. Maury.

<sup>19</sup> ERVING Goffman. *Id.*

de vue culturel sur la matrilinearité. Rappelons que c'est la femme qui conditionne le renouvellement de l'ordre social par l'héritage familial qui se transmet entre neveu et oncle maternel. L'ordre de transmission du pouvoir est garanti par bien le principe qui place la femme au cœur de la régulation de la vie communautaire. Aussi, faut-il comprendre par le mythe de la création de la société Baoulé que la femme a permis la création d'un ordre nouveau en rupture avec l'orthodoxie de la culture Ashanty<sup>20</sup>. La femme est celle qui sacrifia ce qu'elle a de plus chère pour la survie de sa communauté. Elle est donc le fondement de la culture de la société Baoulé. En ce sens, pour BRÉCHET et LE VELLY (2011 : 478, 498) « *La régulation désigne les activités qui contribuent à constituer le collectif et à régler les rapports en son sein* ». À cet effet, Madame AYA, l'un des doyennes de la localité d'Oliéno s'exprime en ces mots : « *Notre organisation sociale est maternelle. Elle brandit la primauté de la femme dans l'authenticité du système social. Elle garantit de par son rapport entre le monde ésotérique et humain les valeurs identitaires de notre communauté* ». Dans le contexte d'une « *régulation autonome* »<sup>21</sup>, la société féminine n'intervient pas de manière apparente dans la gouvernance sociale du village. Elle a un rôle de veille et de médiatrice dans la régulation sociale. À juste titre, la prêtresse du village est consultée par la chefferie pour les directives dans la gestion du pouvoir. Celle-ci à travers son rapport avec le monde des esprits et celui des humains arrive à établir l'harmonie sociale. Par ailleurs, les hommes sont à la charge de l'administration du terroir et de la sécurité du village. L'ordre social institué permet à l'homme régir l'espace communautaire et les biens des autochtones d'Oliéno. D'un premier plan, cette organisation du système sociopolitique est administrée par la chefferie. D'un second plan, cette structure de gouvernance est pilotée l'association des prêtresses du village et par les mânes des ancêtres. Ces traits caractéristiques singuliers de la gestion du terroir à Oliéno assurent l'harmonie et une saine émulation de la communauté.

### II.2 Au plan de la gouvernance actuelle du terroir

La théorie de régulation sociale, traduit selon Robert BOYER (2003 : 23), « *La forme des rapports sociaux fondamentaux* ». Ainsi, dans une perspective de bonne gouvernance la société de l'espace communautaire à Oliéno, nous assistons à trois niveaux de responsabilité dans la répartition des rôles. D'abord, les piliers de la régulation du terroir sont tenus par le collège des prêtresses connu localement par l'appellation « *komian* ». Cette instance administrative siège à la tribune des esprits fondateurs du village. C'est de là que viennent toutes les décisions portant sur la régulation des hommes, des terres et autres biens de la localité. Le collège siège au premier rang de l'organigramme social de cette société. À la suite de cette instance, figure en bonne place la chefferie qui est en charge des affaires courantes du village. Elle assure le pouvoir régalien en s'appuyant strictement sur les recommandations du collège des prêtresses. Dans ses

<sup>20</sup> Rappelons que le groupe ethnique Akan de l'actuel Côte d'Ivoire, est originaire du Ghana. Les Akan sont issus de la grande fratrie des Ashanti. Ils décident de s'enfuir vers le XVIIe siècle à l'issue d'une guerre intestine et installèrent dans le territoire de la Côte d'Ivoire.

<sup>21</sup> REYNAUD (1989) par opposition à une régulation de contrôle.

prérogatives, la chefferie assure la mise en valeur des terres cultivables et la marchandisation de celles situées en pleine agglomération de Bouaké. Elle œuvre sous l'égide du collège des prêtresses pour la paix sociale par le règlement juste des conflits dans la société. L'organigramme social s'achève par l'organisation des jeunes. Les cadets sociaux sont relégués à un rôle d'apprentissage sociale. Cette disposition prend en compte les femmes et les hommes. Toutefois, l'ordre de la reproduction sociale par les valeurs transmises aux deux sexes est respecté. Monsieur KOUAKOU, un membre du comité local des jeunes, nous explique cette approche didactique en ces termes : « *Dès que nous atteignons l'âge de la puberté nous sommes réparties en catégories d'apprentissage. Le groupe des jeunes femmes bénéficie de la formation prodiguée par l'association des femmes du village. Le groupe des jeunes hommes est éduqué par les pères qui tiennent la chefferie* ». Les valeurs coutumières sont perpétrées ainsi dans le village d'Oliéno depuis sa genèse. Le conservatisme ne souffre d'aucune ambiguïté dans la mesure où la régulation du pouvoir est assuré permanent par l'alternance entre aînés et cadets sociaux. Les jeunes hommes sont formés par les pères à l'apprentissage des travaux champêtres, à la gestion de la cellule familiale et à l'administration politique. Les jeunes-filles sont instruites aux activités aide dans les activités agraires. Parmi elles, certaines sont désignées par les esprits originels pour l'initiation au rite de prêtresses. L'ordre social est reproduit de génération en génération dans ce nivellement des rôles sociaux. En réalité, il existe une harmonie fonctionnelle par l'interaction socioprofessionnelle des activités entre genres dans cette localité.

### II.3. La question du genre mis en évidence au plan national et local

La Côte d'Ivoire a opté depuis ces deux dernières décennies pour la parité, filles et garçons dans l'éducation scolaire, en ce sens, « *L'approche de genre vise l'égalité des droits et son application dans les faits eu-égard aux opportunités d'accès et de contrôle des ressources par les femmes et les hommes* »<sup>22</sup>. Par constat, le pays présente actuellement en zone urbaine une parité dans l'effort de scolarisation des deux sexes, soit un taux<sup>23</sup> de 49,2% pour les filles et 51,8% pour les garçons. Pour l'État, la lutte contre l'inégalité entre genres trouve solution dans la forte scolarisation des filles. Tandis dans la localité d'Oliéno, cette parité est culturellement encrée. Le jeune homme et la jeune fille sont socialisés par le mécanisme de la tradition. Chaque groupe social jouit d'une formation à différents niveaux de la vie sociale dans le but d'assurer une reproduction harmonieuse reconnaissant à terme la prépondérance de la femme dans le système social. Cette stabilité siège dans le mythe créateur du groupe ethnique Akan. Les valeurs éducatives promues par l'État sont basées sur l'esprit de compétitivité et de domination inspiré par la démocratie occidentale. Par contre, la socialisation dans la localité d'Oliéno observe un schéma différent qui prône le primat de l'autorité féminine au terme du processus d'apprentissage dans un rapport de complémentarité entre genres. À juste titre, BRÉCHET et

LE VELLY (2011 : 478, 492)<sup>24</sup> affirment dans ce contexte que « *La régulation désigne les activités qui contribuent à constituer le collectif et à régler les rapports en son sein* ». Dans le cadre de notre étude, lorsque nous nous appuyons sur le cas de figure de la scolarisation étatique, la position sociale féminine n'est pas assurée et doit être réglée par l'entremise de l'école. Dans la société Baoulé d'Oliéno, la question de la place de la femme est déjà formalisée par la tradition. Le système social local reconnaît ainsi l'autorité féminine de manière symbolique et pratique. Les hommes et les femmes de cette communauté assurent la dynamique culturelle de la société dans l'égalité et le respect de la tradition. L'une des prêtresses du village Madame ADJOUA, affirme dans cette logique : « *Nous vivons en harmonie avec nos partenaires les hommes par respect de nos valeurs traditionnelles. Chez nous, hommes et femmes se côtoient avec respect mutuel. Les deux sexes se rendent mutuellement service en respectant nous us et coutumes* ».

### Conclusion

En définitive, la société d'Oliéno est régie par une alternance démocratique par alternance entre aînés et cadets sociaux. La coutume garantie la clé de répartition entre hommes et femmes par le mythe créateur de la civilisation Akan. C'est donc une succession matrilineaire entre générations qui confère la stabilité institutionnelle du système sociopolitique de la communauté. Les femmes assurent l'équilibre de l'organisation socioculturelle par leur position au premier dans la structure sociale. Elles sont les médiatrices entre les esprits créateurs de la société d'Oliéno et les humains. En qualité de prêtresses, elles sont en charge des rites de purifications qui garantissent l'harmonie entre les deux mondes physique et métaphysique. Les hommes exercent le pouvoir régalié et garantissent la sécurité militaire de la communauté. Le système sociopolitique repose ainsi sur la contribution à différents niveaux des deux sexes dans la régulation du terroir. La théorie de régulation sociale, nous a permis de comprendre le mécanisme de fonctionnement social qui assurent la jonction des tâches sociales à travers le concours des groupes sociaux masculin et féminin. De plus, il en ressort la découverte du facteur clé de la cohésion sociale et la saine émulation entre genres de la localité. Il s'agit de la force de loi du mythe créateur du groupe ethnique Akan. Aussi, ne sommes-nous pas en droit de dire que la réponse aux nombreuses questions soulevées par la question du genre dans nos sociétés contemporaines se situe dans le pouvoir du mythe créateur des civilisations matrilineaires.

### Reference

1. BRÉCHET JEAN-PIERRE, LE VELLY RONAN (2011), « Le marché comme rencontre d'activités de régulation : initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective », *Sociologie du travail*, vol.53, n°4, p. 478-492.
2. CORRINE DELPUECH et ALAIN KLARSFELD (2007), « L'apport de la théorie de la régulation sociale et de l'approche néo-institutionnelle à l'étude de la responsabilité sociale de l'entreprise », Centre de Recherche Européen sur l'Emploi et les Ressources

<sup>22</sup> In site de l'association adéquation, date de mise en ligne, vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016, 11 pages.

<sup>23</sup> Selon les statistiques des années 2008-2009, produites par la Direction de l'Éducation Nationale (DREN).

<sup>24</sup> BRÉCHET et LE VELLY. *Op.cit.*

- Humaines, Groupe École Supérieure de Commerce de Toulouse, P15.
3. ERVING GOFFMAN, (2002), L'arrangement des sexes, trad. de l'anglais par H. Maury. Paris, édition. La Dispute, coll. Le genre du monde, P116.
  4. FRASER NANCY (2005), Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution, Paris, La Découverte, P178.
  5. FAVEREAU OLIVIER (1989), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, vol.40, n°2, p. 273-328.
  6. FRASER NANCY (2010), « Who Counts? Dilemmas of Justice in a Postwestphalian World », *Antipode*, vol.41, n°S1, p. 281–297 (trad. « Qui compte comme sujet de justice ? », *Rue Descartes*, 2010/1, n°67, p. 50-59).
  7. GILBERT DE TERSSAC, (2013), « La théorie de la régulation sociale : repères introductifs », *Interventions Économiques : Papers in Political Economy*, Association d'Économie Politique, 2012, pp.1-16.
  8. ISABELLE CASSIERS, (2002), Robert Boyer. « La théorie de la régulation : une analyse critique » (1986), Extrait du *Dictionnaire des grandes œuvres économiques*, sous la direction de X. Greffe, J. Lallement et M. De Vroey, Dalloz, pp. 65-73.
  9. MICHELETTI PATRICK, (2002), La polyvalence sous toutes ses facettes, Paris, éditions d'organisation, P 190.
  10. REYNAUD JEAN-DANIEL (1988), « Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome », *Revue française de sociologie*, vol.29, n°1, p. 5-18.
  11. REYNAUD JEAN DANIEL, (1997), Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale, Paris, A Colin, coll. « U », 2° édition, 1993 ; 1° édition, 1989. P 306.
  12. REYNAUD JEAN DANIEL, (1999), Le conflit, la négociation et la règle, Toulouse, Octarès, « Travail », (1° édition., 1995). P 274.
  13. ROBERT BOYER, (2003), « Les institutions dans la théorie de régulation sociale », CEPREMAP-ENS, CNRS, EHESS, n°48, Boulevard Jourdan 75014 PARIS, France, P23.